Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 22 Avr 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2573

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS :
OUVERTURE DE L'ENVIRONNEMENT SUR L'ESPACE SOCIO-CULTUREL
(CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987302U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

2573 u

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. Lapierre Date et signature (2) : 29.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

CODE (3) 987302 u36x1	dom. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : 0 (1) transition O (1) qualification
du degré : 0 (1) inférieur O (1) supérieur

✖ (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	x	Social	✖
Pédagogique	0	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987302 U36X1 Domaine 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Les partenariats	CT	F	15
Rencontre de partenaires potentiels	CT	F	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX		
		Total des périodes	35

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque vraiche - Rs favorable R DONNIER 03/03/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation permettra de :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- permettre aux animateurs de situer l'Ecole de Devoirs par rapport à un réseau d'acteurs sociaux et culturels et par rapport à un projet de société global.
- mettre les animateurs d'Ecoles de Devoirs en relation avec les différents partenaires possibles afin qu'ils puissent identifier les ressources disponibles
- sensibiliser les animateurs d'Ecoles de Devoirs à l'intérêt d'élaborer des projets en partenariat.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Capacités préalables requises.

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, il faut remplir la condition suivante :

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif à l'environnement socio-culturel de l'enfant et en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence .
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation :

- ➢ différencier l'essentiel de l'accessoire.
- ➢ faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- ➢ argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- ➢ appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- ➢ s'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

OU

Titres pouvant en tenir lieu :

- **CTSS**
- **CESS**

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable de	Matières
▪ de situer, justifier et délimiter l'existence de l'Ecole de Devoirs dans la société actuelle	▪ Place et limites de l'école de devoirs dans la société actuelle
▪ de définir l'objet d'un partenariat (intérêt, objectifs, démarche et contenus possibles)	▪ Définition du partenariat
▪ d'identifier et de rencontrer des partenaires potentiels.	▪ Visites et rencontres de différents partenaires potentiels (bibliothèques, ludothèques, centres culturels, centres sportifs, infor-jeunes, service « droit des jeunes », S.A.J., C.P.M.S., centres de guidance, associations de parents, association de quartier, ...)
▪ de décrire et d'appliquer les mécanismes de la mise en place d'un partenariat	▪ Mécanismes de négociation et de mise en place d'un partenariat.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- **de situer l'Ecole de Devoirs dans un réseau d'institutions et d'associations susceptibles de collaborer dans le cadre de projets ou d'interventions ponctuels.**
- **de définir les rôles et objectifs de différents partenaires potentiels.**

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- **niveau de prise de conscience de l'intérêt d'une ouverture vers des partenaires.**

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Ouverture de l'environnement sur l'espace socio-culturel (convention)

Les chargés de cours

Experts en animation socioculturelle